

BIENVENUE À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

*Livret d'accueil pour les adhérent·es
et les associations affiliées*

SOMMAIRE

L'éducation populaire, c'est quoi? **3**

La Ligue de l'enseignement, c'est quoi? **3**

La Ligue de l'enseignement

Les champs d'action de la Ligue **4**

Valeurs et engagement politique **6**

Son fonctionnement **7**

Me situer au sein de la Ligue **8**

Mon adhésion, concrètement **9**

Ma fédération départementale **10**

Les fonctions de la fédération **10**

Repères historiques **11**

L'éducation populaire, c'est quoi ?

L'éducation populaire est un courant/mouvement qui vise à faire évoluer les individus et la société en dehors des cadres d'apprentissage traditionnels. Elle leur permet de se forger leur propre opinion et d'agir individuellement et collectivement sur le monde qui les entoure.

Les valeurs fondamentales qu'elle défend et qui fondent son action sont l'émancipation, la coopération, la solidarité et la justice.

Au quotidien, ces valeurs se traduisent de mille façons, à travers des activités qui traversent des champs aussi variés que l'éducation, la culture, les loisirs, les vacances, la formation, la solidarité internationale, le numérique, la transition écologique...

La Ligue de l'enseignement, c'est quoi ?

La Ligue de l'enseignement est une association laïque reconnue d'utilité publique, partenaire de l'école.

À travers près de 20 000 associations locales accompagnées par ses 102 fédérations départementales et 13 unions régionales, elle propose partout en France, en métropole et en outre-mer, des activités éducatives, culturelles, sportives (grâce à ses deux fédérations dédiées l'Usep et l'Ufolep) et de loisirs.

S'engager à la Ligue, c'est apprendre par et avec les autres, c'est faire vivre la convivialité et la fraternité ;

S'engager à la Ligue, c'est construire de la solidarité et agir contre les inégalités ;

S'engager à la Ligue, c'est prendre sa part d'une démocratie qui implique l'ensemble des citoyen·nes ;

S'engager à la Ligue, c'est créer un lien entre des actes à la mesure de chacun·e et des combats à l'échelle de l'humanité.

Pour aller plus loin

✦ Découvrir notre vidéo sur la page Youtube de la Ligue de l'enseignement

Au sein de notre société, le monde associatif est un acteur majeur de l'éducation populaire. La France totalise :

- ✦ **1,5 million** d'associations actives (dont + de 153 000 associations employeuses) ;
- ✦ **12,5 millions** de bénévoles ;
- ✦ **144 000** volontaires en service civique ;
- ✦ **1,9 million** de salarié·es (9,2 % des salarié·es du secteur privé).¹

Au sein de ce paysage, la Ligue de l'enseignement compte :



**PRÈS DE 20 000
ASSOCIATIONS**



**1 MILLION
D'ADHÉRENT·ES**



**PRÈS DE 6 000
VOLONTAIRES**
en service civique

**PRÈS DE 11 000
SALARIÉ·ES**

(fédérations départementales, comités Usep et Ufolep, unions régionales et centre confédéral)

1. Source : « La France associative : les chiffres 2022-2023 » de Recherches & Solidarités

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Les champs d'action de la Ligue

Accompagnement et soutien de la vie associative

Forte de ses 102 fédérations départementales et 13 unions régionales, la Ligue de l'enseignement propose aux associations locales et à leurs bénévoles des outils et services pour développer leurs projets : centres de ressources, accompagnement RH, juridique, assurance, statutaire, formations gratuites, mise en réseau...



Éducation / Numérique

(lutte contre le décrochage scolaire ; éducation aux médias et à l'information ; éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la République ; accompagnement des acteur·rices éducatif·ves...)

Action sociale et médico-sociale

(instituts médico-éducatifs ; centres sociaux ; animation de la vie sociale...)

Arts et culture

(spectacle vivant jeune public ; cinéma ; lecture ; éducation artistique et culturelle...)

Accueil et accompagnement des personnes exilées

(gestion et animation d'établissements ; actions éducatives et culturelles ; accompagnement au parcours du contrat d'intégration républicaine...)



Vacances et loisirs éducatifs

(résidences et villages vacances; colonies de vacances; accueils collectifs de mineur-es...)



Engagement / Jeunesse

(service civique; volontariat; formations BAFA/BAFD...)

Transition écologique

(animation d'outils pédagogiques; programme d'engagement de jeunes; gestion environnementale de centres de vacances...)

Solidarité internationale

(éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale; soutien et accompagnement de projets de jeunes; chantiers de solidarité...)

Sport

(écoles multisports; sport santé; programmes d'inclusion par le sport; rencontres sportives entre élèves...)



Formation professionnelle

(formation initiale; apprentissage; accompagnement socioprofessionnel...)



VALEURS ET ENGAGEMENT POLITIQUE

La Ligue de l'enseignement fait entendre sa voix et ses positions auprès des élu·es nationaux·ales et locaux·ales, auprès des institutions, lors des élections, ainsi qu'à travers les collectifs associatifs dont elle est membre, comme Le Mouvement associatif ou le Cnajep (Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire).

La Ligue de l'enseignement traduit son engagement à travers quatre grandes causes :

Le choix de l'école publique en défendant :

- Une école publique et laïque, garante de la promesse républicaine d'égalité ;
- La continuité éducative : tous les temps de l'enfant sont éducatifs (école, sport, culture, loisirs, etc.) ;
- L'intervention de l'éducation populaire au sein de l'école (classe dehors, éducation artistique et culturelle, etc.) ;

La promotion du fait associatif en défendant :

- Les libertés associatives, reconnues comme des libertés fondamentales ;
- Le rôle essentiel des associations, tant sur le plan démocratique que socio-économique ;
- Un soutien financier à la hauteur des missions que les associations accomplissent ;
- Une société de l'engagement, grâce à des parcours innovants et adaptés, ainsi qu'au renouvellement des modes de gouvernance, plus ouverts et inclusifs ;

La défense du droit aux loisirs en défendant :

- Le droit au départ pour tous·tes, en classes de découvertes ou en colonies de vacances ;
- La pratique artistique et l'éducation artistique et culturelle (EAC) pour favoriser l'émancipation de chacun·e ;
- La pratique sportive, vecteur de vivre-ensemble et d'épanouissement ;

L'éducation à l'esprit critique en défendant :

- L'éducation à l'esprit critique pour répondre aux défis contemporains ;
- L'éducation aux médias et à l'information ;
- La lutte contre les idées d'extrême droite et contre l'obscurantisme.

SON FONCTIONNEMENT

Statutaire

La Ligue de l'enseignement est composée de 102 fédérations départementales et de 13 unions régionales qui sont autonomes dans leur fonctionnement. Chacune est régie par un conseil d'administration. Parmi ces responsables de fédérations, 30 sont élu·es pour constituer le conseil d'administration national. La Ligue de l'enseignement se réunit chaque année en assemblée générale qui valide les rapports de l'année précédente (moral, financier, d'activité), décide des orientations à venir, et renouvelle un tiers des membres de son conseil d'administration. Tous les trois ans, en plus de son assemblée générale, la Ligue organise un congrès, moment politique et militant privilégié pour travailler une orientation ou une question en particulier.

Financier

La Ligue et son réseau ont différentes sources de financement dont les principales sont les cotisations des associations, les activités de son secteur vacances et la subvention allouée par le ministère de l'Éducation nationale dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) négociée pour quatre ans. La majorité de cette subvention est redistribuée aux fédérations mettant en place des actions éducatives en partenariat avec les écoles et les établissements scolaires.

Accompagnement

Dans chaque fédération ainsi qu'au centre confédéral, les instances politiques et les équipes techniques travaillent de concert pour mettre en œuvre et faire vivre le projet de la Ligue et accompagner concrètement les associations locales.

Développement

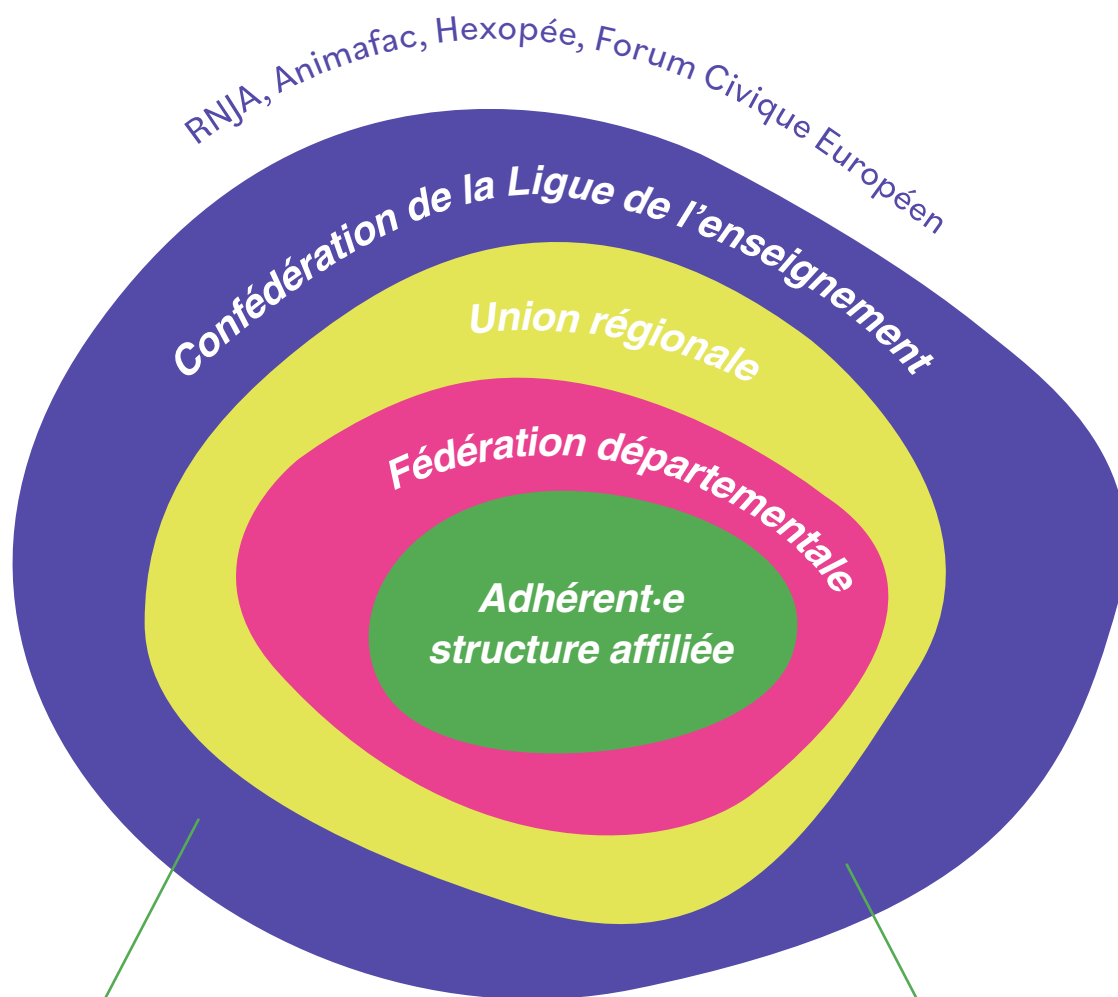
En plus d'accompagner les associations affiliées de leurs territoires, les fédérations développent des activités de toutes sortes à travers plus de 400 établissements : centres de vacances, centres de formation, centres de loisirs, espaces de vie sociale, tiers-lieux, cinémas fixes et itinérants, équipements sportifs, centres d'hébergement et d'accueil, instituts spécialisés, centres sociaux, salles de spectacle...

ME SITUER AU SEIN DE LA LIGUE

Près de 20 000 associations et des milliers d'adhérent·es individuel·les

★ Toutes parties prenantes d'un mouvement national : **la Ligue de l'enseignement**

★ Réuni·es au sein de **102 fédérations départementales**



Usep

L'Union sportive de l'enseignement du premier degré est le secteur sportif scolaire de la Ligue. Première fédération sportive scolaire de France, mouvement sportif, pédagogique et associatif, l'Usep contribue à la formation citoyenne des enfants des écoles primaires publiques pour une société humaniste, laïque et solidaire.

Ufolep

L'Union française des œuvres laïques d'éducation physique est la fédération sportive solidaire et citoyenne de la Ligue. Elle poursuit une double ambition : celle du sport citoyen et humaniste et celle de l'éducation par le sport.

MON ADHÉSION, CONCRÈTEMENT



« S'affilier » à la Ligue de l'enseignement signifie, pour les personnes morales, l'acte d'adhésion au mouvement de la Ligue de l'enseignement. Cette affiliation passe par une demande auprès de sa fédération départementale qui, après échange avec l'association et observation de ses statuts, pourra l'intégrer.

Dès lors, l'association est membre de la Ligue de l'enseignement. Elle vote en assemblée générale fédérale; ses représentant·es sont éligibles au conseil d'administration; et elle apporte des mandats à sa fédération en assemblée générale nationale.

L'affiliation est à renouveler chaque année. Par ailleurs, la Ligue de l'enseignement permet à chaque personne d'adhérer à la Ligue de l'enseignement dans une démarche individuelle, et de s'y impliquer de façon personnelle.

En rejoignant la Ligue de l'enseignement, votre association bénéficie désormais de :

Un accompagnement humain et de proximité

Pour vous guider dans vos démarches quotidiennes, et vous faire bénéficier de conseils adaptés à vos besoins (RH, comptabilité, statuts...).

Un accès au Centre de ressources à la vie associative

Des personnes pour vous conseiller, un lieu d'accueil et une plateforme numérique pour accéder à de nombreuses ressources : modèles de documents, guides pratiques, informations juridiques, guides méthodologiques...

Des formations pour vos bénévoles

Pour renforcer votre projet associatif, votre gouvernance, votre gestion financière et votre communication.

Une représentation auprès des partenaires locaux·ales, économiques et sociaux·ales

Pour faire entendre la voix des associations, valoriser leurs actions et renforcer leur reconnaissance dans les politiques locales.

MA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

La Ligue de l'enseignement est un mouvement ascendant. Dans chaque département, l'histoire de la fédération s'est écrite au fil des années avec les associations et les bénévoles.

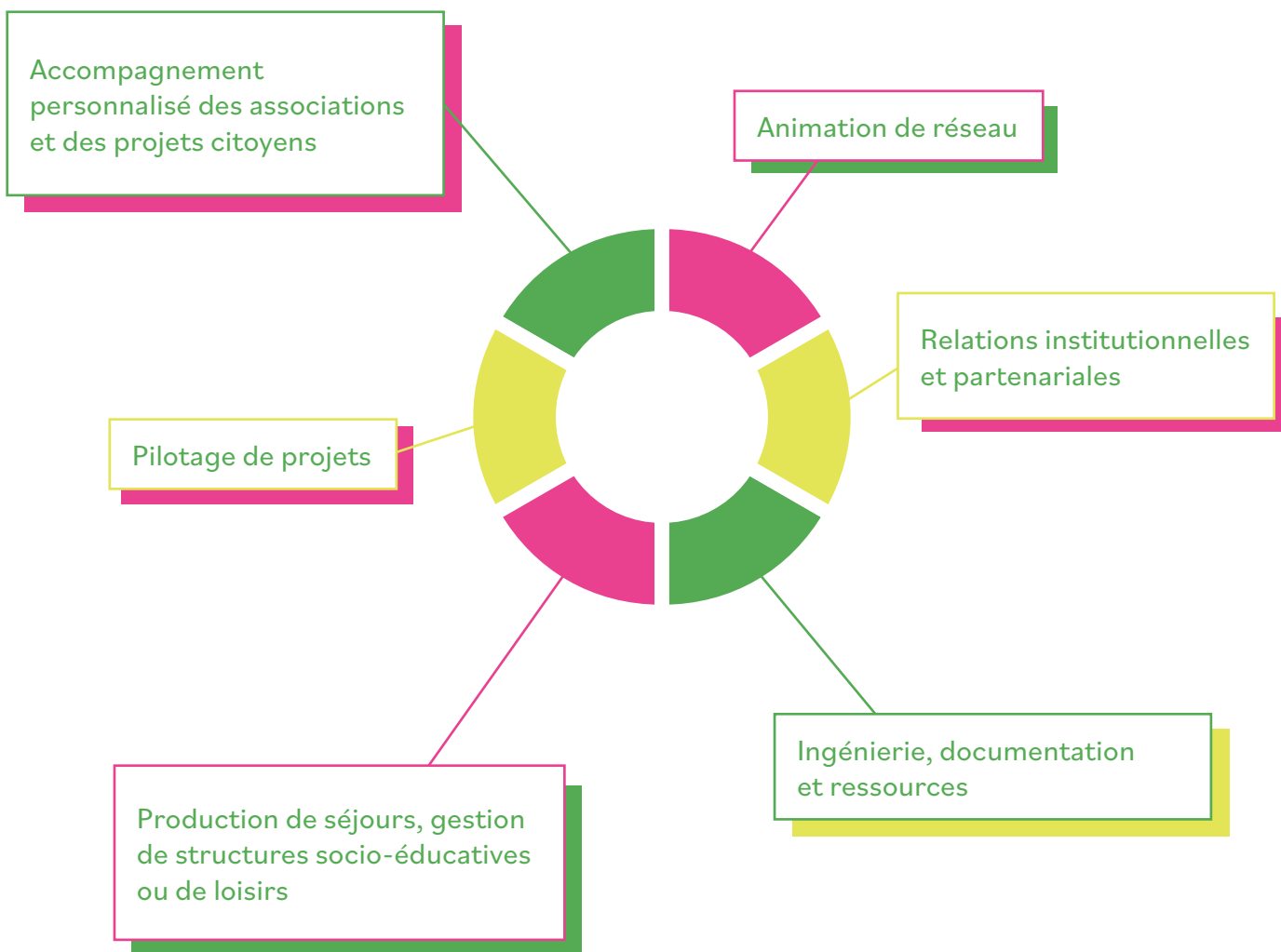
Répondant à la réalité et aux besoins de chaque territoire, l'action de la Ligue est par définition multiple et diverse.

Quelle que soit l'activité proposée ou le public visé, la Ligue est au service d'un même objectif : une démocratie vivante dans laquelle chacun et chacune peut prendre sa place !

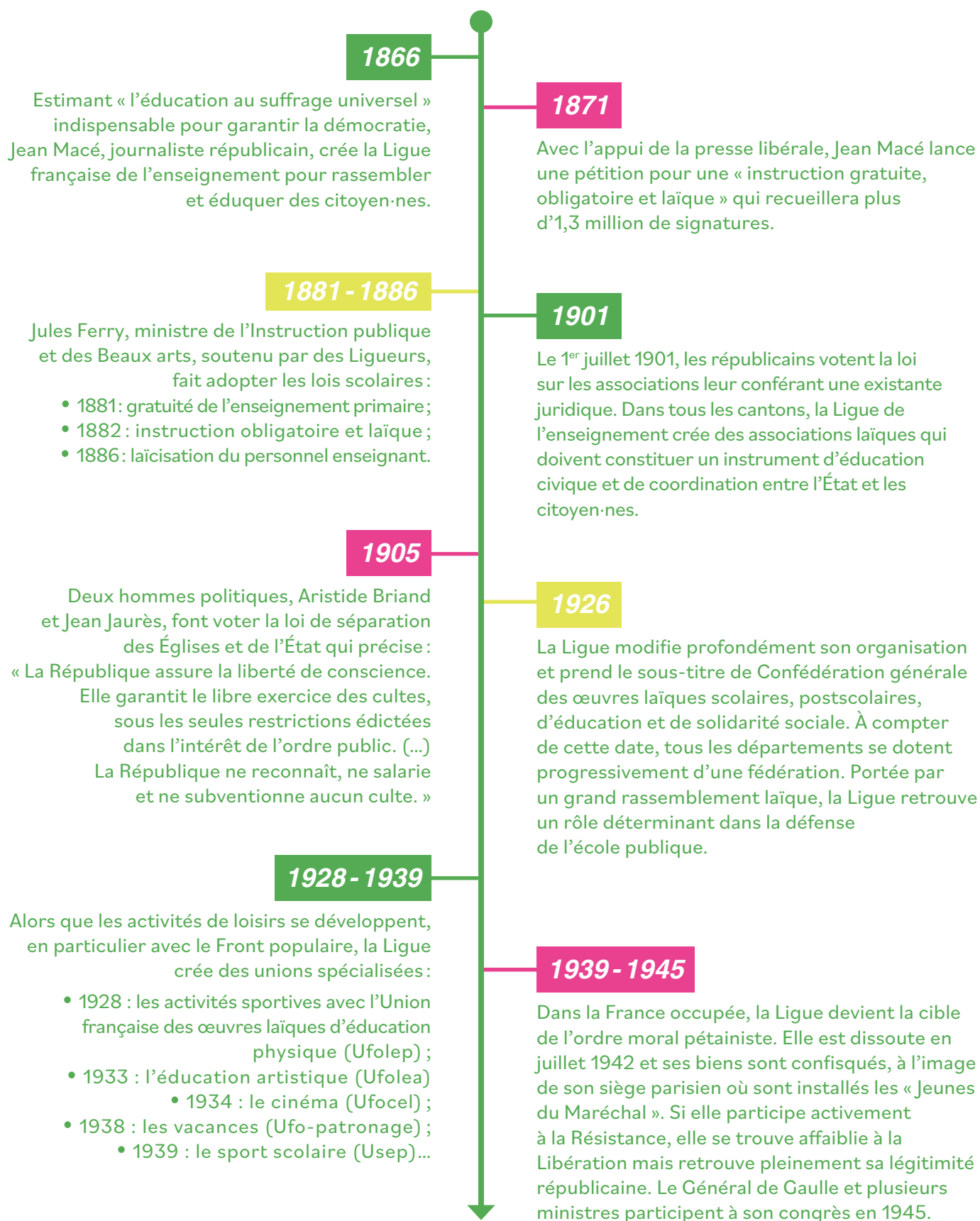
Pour aller plus loin

✦ Consulter le rapport d'activité de la Ligue de l'enseignement (laligue.org)

Les fonctions de la fédération



REPÈRES HISTORIQUES



1947

IV^e République

La Ligue et le Syndicat national des instituteurs (SNI) créent la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) pour riposter à la mobilisation des parents d'élèves de l'enseignement privé.

La Ligue développe des activités culturelles, sportives et sociales, en particulier en milieu rural, où les instituteurs jouent un rôle essentiel dans les amicales laïques, les ciné-clubs ou l'organisation des fêtes. En 1954, la Ligue lance un « Manifeste au peuple de France ». Elle y revendique la nationalisation de l'enseignement, condamne la guerre en Indochine et le colonialisme, et fustige une « Europe vaticane » dont les principes iraient à l'encontre de la Déclaration des droits de l'homme.

V^e République

La société française se transforme (urbanisation, consommation...) et avec elle la vie associative. L'animation socioculturelle devient une affaire de professionnel·les. Dans un contexte politique qui lui est hostile, la Ligue va traverser une période difficile. Les partisan·es de l'enseignement privé obtiennent une loi leur accordant un financement important pour associer les établissements privés au service public (loi Debré de 1959).

1960

Le Comité national d'action laïque (Cnal), dont fait partie la Ligue, s'oppose à la loi Debré et lance une pétition qui recueille 11 millions de signatures. Une grande manifestation est organisée le 19 juin à Vincennes où Henri Fauré, président de la Ligue, prononce un serment solennel (Serment de Vincennes).

1966

Confrontée à l'évolution des pratiques associatives, la Ligue réforme ses statuts (approche territoriale). Exceptée l'Ufolep, les « UFO » (Ufolea, Ufocel, Ufoval) sont remplacées par des services et des groupements d'usager·ères par milieu (rural, urbain, scolaire) avec des programmes spécifiques. La Ligue clarifie son champ de préoccupation et promeut désormais l'éducation permanente.

1977

Les associations perdent leurs militant·es et assistent à la « municipalisation » d'activités qu'elles organisaient jusqu'alors. La vie associative locale se développe malgré tout car de plus en plus de Français·es accèdent aux activités de loisirs. La Ligue se concentre sur la gestion de ces activités.

1980

La Ligue crée l'Institut national de formation et de recherche pour l'éducation permanente (Infrep) et des instituts régionaux.

1987

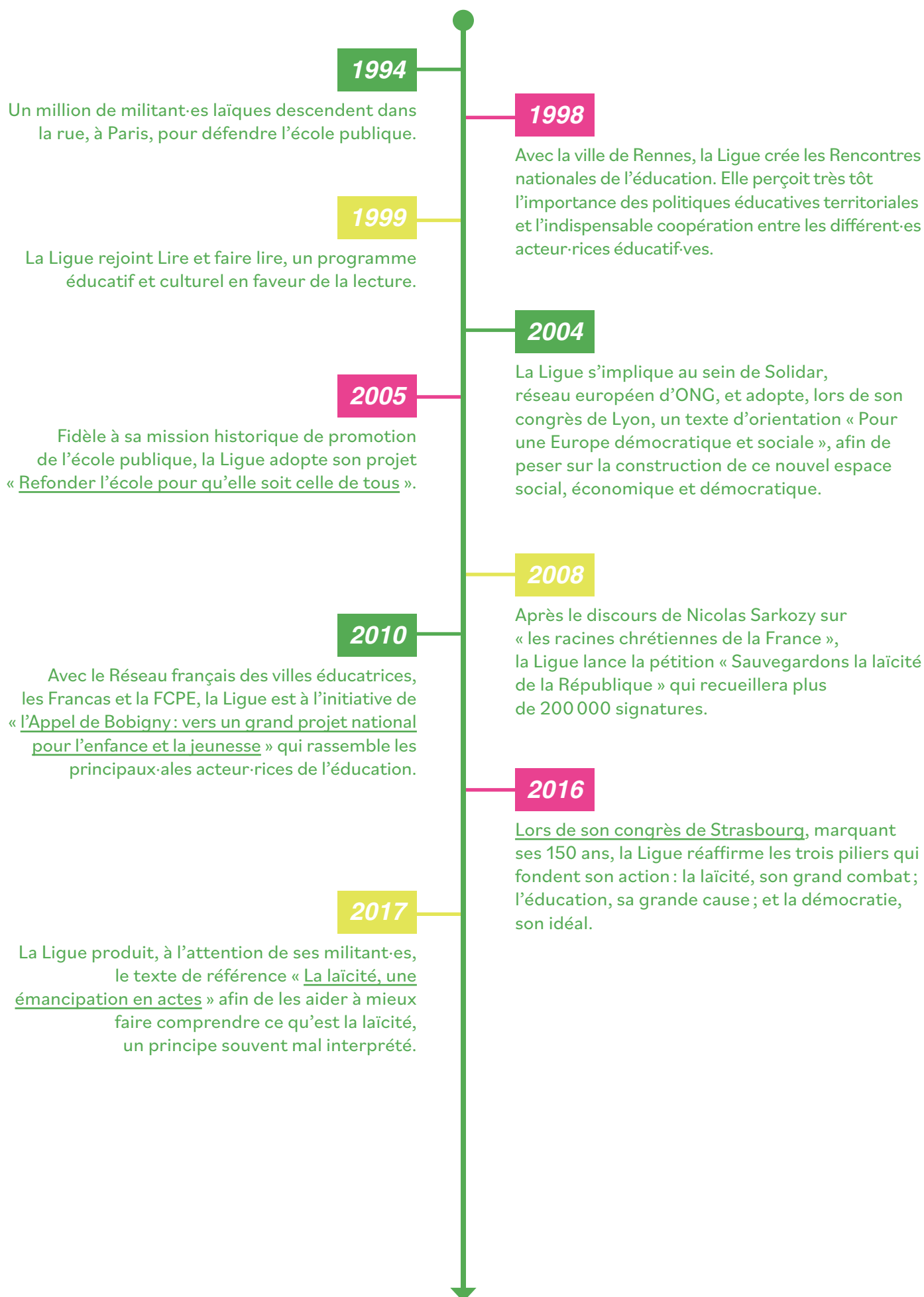
La Ligue crée, dans de nombreux départements, des Cercles Condorcet pour développer réflexions et débats entre citoyen·nes sur les questions de démocratie.

1989

Après plusieurs années de réflexion, la Ligue précise sa conception de la laïcité. Lors de son congrès de Toulouse, à travers le texte « Laïcité 2000 », elle se prononce pour une laïcité qui conjugue citoyenneté et solidarité en assurant à chacun·e les garanties institutionnelles du droit à la liberté de conscience.

1992

Une délégation de la Ligue participe au Sommet de la Terre à Rio au Brésil. Elle lance par la suite la labellisation CED (citoyenneté – environnement – développement durable) pour ses centres de vacances, ses classes de découvertes et ses accueils de loisirs.



LIVRET D'ACCUEIL POUR LES ADHÉRENT·ES ET LES ASSOCIATIONS AFFILIÉES

Mouvement laïque d'éducation populaire,
la Ligue de l'enseignement propose des activités
éducatives, culturelles, sportives et de loisirs,
à travers 102 fédérations départementales
qui accompagnent des associations présentes
dans 24 000 communes.

S'engager à la Ligue, c'est apprendre par et avec les
autres, c'est faire vivre la convivialité et la fraternité.

S'engager à la Ligue, c'est construire de la solidarité
et agir contre les inégalités.

S'engager à la Ligue, c'est prendre sa part d'une
démocratie qui implique l'ensemble des citoyen·nes.

S'engager à la Ligue, c'est créer un lien entre
des actes à la mesure de chacun·e et des combats
à l'échelle de l'humanité.

Rejoignez-nous !

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :



www.laligue.org